

Tarifs assistantes maternelles

applicables au 1er janvier 2011

Au 1er janvier 2011

S.M.I.C Horaire brut : 9,00 €

S.M.I.C Horaire net : 6,98 €

Multiple du smic horaire au 01/01/11	Tarif horaire brut	Tarif horaire net
2,25	2,53 €	1,96 €
2,5	2,81 €	2,18 €
2,75	3,09 €	2,40 €
2,82	3,17 €	2,46 €
3	3,38 €	2,62 €
3,1	3,49 €	2,70 €
3,5	3,94 €	3,05 €
4	4,50 €	3,49 €
5	5,63 €	4,36 €

indemnité entretien minimum

2,86 € par jour

Pour information

Au 1er janvier 2010

S.M.I.C Horaire brut : 8,86 €

S.M.I.C Horaire net : 6,87 €

source urssaf.fr

Montant de l'indemnité d'entretien

Cette indemnité, versée par les parents à l'assistante maternelle, n'est pas soumise au paiement des cotisations sociales.

Elle correspond à la prise en charge par les parents des frais relatifs aux achats de jeux et matériel d'éveil, consommation d'eau, d'électricité et de chauffage.

Le montant de l'indemnité d'entretien ne peut être inférieur à 2,86 euros par enfant et par journée de 9 heures (85 % du minimum garanti).

Tarifs assistantes maternelles

applicables au 1er décembre 2011

Au 1er décembre 2011

S.M.I.C Horaire brut : 9,19 €

S.M.I.C Horaire net : 7,12 €

Multiple du smic horaire au 01/12/11	Tarif horaire brut	Tarif horaire net
2,25	2,58 €	2,00 €
2,5	2,87 €	2,23 €
2,75	3,16 €	2,45 €
2,82	3,24 €	2,51 €
3	3,45 €	2,67 €
3,1	3,56 €	2,76 €
3,5	4,02 €	3,12 €
4	4,60 €	3,56 €
5	5,74 €	4,45 €

indemnité entretien minimum

2,92 € par jour

Pour information

Au 1er janvier 2011

S.M.I.C Horaire brut : 9,00 €

S.M.I.C Horaire net : 6,98 €

source urssaf.fr

Montant de l'indemnité d'entretien

Cette indemnité, versée par les parents à l'assistante maternelle, n'est pas soumise au paiement des cotisations sociales.

Elle correspond à la prise en charge par les parents des frais relatifs aux achats de jeux et matériel d'éveil, consommation d'eau, d'électricité et de chauffage.

Le montant de l'indemnité d'entretien ne peut être inférieur à 2,92 euros par enfant et par journée de 9 heures (85 % du minimum garanti).

Tarifs assistantes maternelles

applicables au 1er janvier 2012

Au 1er janvier 2012

S.M.I.C Horaire brut : 9,22 €

S.M.I.C Horaire net : 7,15 €

Multiple du smic horaire au 01/01/12	Tarif horaire brut	Tarif horaire net
2,25	2,59 €	2,01 €
2,5	2,88 €	2,23 €
2,75	3,17 €	2,46 €
2,82	3,25 €	2,52 €
3	3,46 €	2,68 €
3,1	3,57 €	2,77 €
3,5	4,03 €	3,13 €
4	4,61 €	3,57 €
5	5,76 €	4,47 €

indemnité entretien minimum

2,92 € par jour

Pour information

Au 1er décembre 2011

S.M.I.C Horaire brut : 9,19 €

S.M.I.C Horaire net : 7,12 €

source urssaf.fr

Montant de l'indemnité d'entretien

Cette indemnité, versée par les parents à l'assistante maternelle, n'est pas soumise au paiement des cotisations sociales.

Elle correspond à la prise en charge par les parents des frais relatifs aux achats de jeux et matériel d'éveil, consommation d'eau, d'électricité et de chauffage.

Le montant de l'indemnité d'entretien ne peut être inférieur à 2,92 euros par enfant et par journée de 9 heures (85 % du minimum garanti).